

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ventes de terre du domaine de l'État dans le secteur Lac-Kénogami

La Ville de Saguenay confirme la levée partielle du moratoire après 25 ans

Saguenay, le 1^{er} mai 2024 – La Ville de Saguenay, à titre de gestionnaire des terres publiques intramunicipales, est heureuse d'annoncer la levée du moratoire sur les ventes de terre du domaine de l'État dans le secteur Lac-Kénogami, après 25 ans de restrictions. Confirmée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), cette décision, qui est entrée en vigueur aujourd'hui, permettra aux propriétaires de maisons ou de chalets éligibles d'acheter le terrain sur lequel se trouve leur propriété.

Mme Julie Dufour, mairesse de Saguenay, souligne que cette décision marque un tournant significatif pour les citoyennes et citoyens concernés : *« Nous arrivons enfin à une levée du moratoire après plusieurs années de discussion avec le ministère. Il est légitime que les gens du secteur puissent s'approprier leur terrain et cessent de payer inutilement des baux de location. Cependant, bien que je comprenne la perspective de traitement équitable des demandes d'achats à valeur marchande de terre publiques à l'échelle provinciale, je demeure déçue que le rendu final ne permette pas aux résidents de déduire le paiement des baux sur la valeur de leur terrain, tel que la Ville de Saguenay le demandait initialement. Je suis toutefois satisfaite que les citoyens aient enfin des réponses et que nous puissions nous tourner vers l'avenir ».*

La levée partielle du moratoire concerne vingt-six baux. En effet, mis à part ceux localisés sur des îles, qui devront demeurer en location, deux terrains sont inadmissibles à la décision puisqu'ils sont vacants, n'ayant aucun bâtiment principal permanent dont la construction est terminée. Ainsi, ce sont quinze terrains en terres fermes qui pourront être admissibles à la vente.

Rappelons que le moratoire avait été instauré à la suite des pluies diluviennes du déluge de juillet 1996. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts avait alors imposé, en 1999, les baux de villégiature pour tous les terrains potentiellement inondables dans le secteur Lac-Kénogami.

Au fil des années, la Ville a mené de nombreuses rencontres, discussions et représentations pour trouver une solution durable à cette situation. Aujourd'hui, cette levée du moratoire représente un aboutissement attendu par la population touchée.

Les citoyennes et citoyens qui sont éligibles à cette décision seront contactés individuellement par la Ville de Saguenay. La municipalité s'engage à ce que les démarches puissent être entamées dans les plus brefs délais.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)

Info : Ariane Bouchard
Attachée de presse | Cabinet de la mairesse
418 718-0240
ariane.bouchard@ville.saguenay.qc.ca